

om

COMPTE RENDU

DECVP 2020-193 (Y MOREZ) : Convention de prestation de service - Service conseil et accompagnement en organisation et ressources humaines. Il est conclu une convention de prestation de service avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la mise en place de la politique RH de l'EPCI. Le tarif d'intervention est de 85 € / heure. La prestation globale est estimée (selon note de cadrage jointe à la convention) à 24 055,00€ pour une mission allant de février 2020 à l'automne 2021.

DECVP 2020-194 (R. CHARBONNIER) : Contrat d'abonnement avec Orange pour une liaison Internet pour l'école de musique de Paimboeuf. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la mise en service. Il comprend :

- L'abonnement Internet Pro Initial pour un montant de 35.00 € HT par mois
- La location de la Livebox pro pour un montant de 5.00 € HT par mois

DECVP 2020-195 (R. CHARBONNIER) : Contrat de maintenance avec la société SRCI - Avenant n°1.

Extension du périmètre iXParapheur aux Courriers et Arrêtés (service RH) :

- Formation des administrateurs, conduite et suivi de projet 1 900,00 € HT

Abonnements annuels Module iXParapheur € HT	Montant Contrat Initial	Montant Avenant n°1
CCSE	1 650,00 €	3 780,00 €
SAINT VIAUD	325,00 €	825,00 €
CORSEPT	325,00 €	825,00 €
FROSSAY	400,00 €	825,00 €
SAINT BREVIN LES PINS	1 000,00 €	3 060,00 €
TOTAL € HT	3 700,00 €	9 315,00 €

Mise en place de l'Imprimante Virtuelle qui comprend :

- L'acquisition des licences pour chaque poste : 500,00 € HT par collectivité soit un total de 2 500,00 € HT
- L'installation et la configuration : 475,00 € HT
- Une maintenance annuelle de 100,00 € HT pour la CCSE et par commune soit un total de 500,00 € HT

DECVP 2020-196 (R. CHARBONNIER) : Contrat d'hébergement du Logiciel CIVIL NET FINANCES avec la société CIRIL. Ce contrat est conclu à compter du 15 juin 2020 jusqu'au 31/12/2020. Il sera ensuite renouvelable quatre fois soit jusqu'au 31/12/2024. Le montant annuel de la prestation est de 7 128,00 € HT.

DECVP2020-203 (R. CHARBONNIER) : Création d'une nouvelle voie sur la zone d'activités du Pont Neuf à Saint Père en Retz – Accord de participation financière avec le Sydela pour l'éclairage public. Le SYDELA a été sollicité pour réaliser les travaux d'éclairage public liés à l'aménagement de la nouvelle voie sur la ZA du Pont Neuf. L'estimation totale de l'opération s'élève à 18 573,90 € H.T. En vertu de l'accord établi par le SYDELA, la participation financière de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sera de 11 846,56 € H.T.

DECVP2020-204 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur Leprince Denis. Une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 50% du montant total TTC des travaux lui a été accordée. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 5 000 €.

DECVP2020-205 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur Rodriguez Antonio. Une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux lui a été accordée. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 7 500 €.

DECP2020-206 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur Raguin Jean-Jacques. Une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 25% du montant total TTC des travaux lui a été accordée. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 2 500 €.

DECP2020-207 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur Cadiet Eliane. Une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux lui a été accordée. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 7 500 €.

DECP2020-208 (R. CHARBONNIER) : Construction d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Corsept, Paimboeuf et Saint Viaud – Convention de passage avec le Sydela pour l'alimentation électrique. La convention de passage avec le Sydela est approuvée.

DECP2020-210 (Y. MOREZ) : Convention conclue avec l'Etat et la CCSE en application de l'article L851-1 du Code de la Sécurité Sociale pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage – Année 2020. Il a été conclu une convention pour bénéficier d'un soutien financier pour la gestion des places de l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Bodon à Saint Brevin les Pins. Cette participation prend en compte le nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois pour l'année 2020, part fixe et le taux prévisionnel d'occupation mensuel des places pour 2020, part variable. Le montant total prévisionnel pour 2020 s'élève à 16 557.34 €, la part fixe s'élève à 8 136 €, la part prévisionnelle sera réajustée en janvier 2021.

DECP2020-224 (R. CHARBONNIER) : Fourniture de périphériques d'impression (acquisition ou location) avec contrat de maintenance et outils de consolidation des statistiques d'utilisation – Marché subséquent n°10. Le 10^{ème} marché subséquent de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire prévoit l'acquisition d'un copieur RICOH IM 350 multifonction A4 noir et blanc 35 pages par minutes pour un montant de 705,00€ HT, soit 846,00€ TTC, pour l'Ecole de musique de Paimboeuf situé 26 boulevard Dumesnildot.

DECP2020-226 (R. CHERAUD) : Convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2020-2021. Une convention est signée pour les interventions musicales en milieu scolaire auprès de classes des écoles publiques et privées du territoire communautaire par des professeurs spécialisés de l'école intercommunale de musique pour l'année scolaire 2020-2021.